



Plan Local d'Urbanisme intercommunal
valant Programme Local de l'Habitat

Chaffois / Cluse et Mijoux / Dommartin
Doubs / Granges Harbou / Houtaud
Pontarlier / Sainte-Colombe / Verrières
de Joux / Vuillecin

Enquête publique

Du 22 mai 2023 9h au 30 juin 2023 18h
Au siège de la CCGP et en Mairies

FLASH HOUTAUD



Synthèse du Conseil Municipal du 15 Mai 2023



En présence des conseillers : Mesdames et Messieurs PONTARLIER Karine, MICHEL Claude, GUYOT Damien, GIRARDOT Christelle, CHRISTIN Bernard, MULLER Jean-Claude, PHILIPPE Anne-Claude, BRONGNIART Fanny, D'HOUTAUD Marie-Line, COLIN Jean-Michel, D'HOUTAUD Sandra et VIPREY Patrick.

Secrétaire de séance : Damien GUYOT

Aménagement des rues du général de Gaulle, Champs Jolis et Aérodrome.

Le Maire rappelle que l'aménagement des rues du Général de Gaulle, Champs Jolis et Aérodrome a fait l'objet de trois délibérations sur l'année 2022.

Depuis pour tenir compte des observations et remarques, le maître d'œuvre SETIB a fait parvenir plusieurs variantes :

- 14 février 2023 : 506 069,51 € HT avec pavés en limite de propriété côté pair.
- 14 mars 2023 : 357 173,24 € HT pour la seule rue du général De Gaulle, à l'identique de l'existant.
- 20 avril 2023 : 508 286,15 € HT pour l'ensemble de l'opération avec chasse roue en lieu et place des pavés côté pair.

La Commission Sécurité Voirie réunie le 25/04/2023, ouverte aux membres du Conseil, a retenu à l'unanimité la variante chasse roue avec les observations suivantes :

- avec places de parking perméables,
- et retrait des pavés en entrée de propriété

pour une estimation globale de 508 424.64€ HT décomposé de la manière suivante :

- 415 996.68€ HT à charge communale pour les Rues Général de Gaulle, Champs Jolis et Chemin Rural n°2 (Aviation secteur sortie de la rue de l'Aérodrome)
- 92 427.96€ HT à charge intercommunale pour la Rue de l'Aérodrome ; ZAE de compétence CCGP sous

toute réserve d'une délibération du Conseil Communautaire.

Le Conseil à la majorité (11 pour, 1 abstention et 3 contre) se prononce sur l'avant-projet définitif, nécessitant :

- de déposer une nouvelle demande de DETR sur la base de 415 996.68 € HT.
- de réaliser l'aménagement des rues du Général de Gaulle, Champs Jolis et Chemin Rural N°2 (dit de l'aviation) pour un coût estimatif de 415 996.68€ HT.

Accueil périscolaire les FRANCAS - excédent 2022

Suite à la rencontre avec Mmes Maryna GUEDON et Johanne LIETTA du 27/04/2023, l'adjointe déléguée à la vie scolaire présente au Conseil le compte de résultat de l'année 2022 pour ce qui concerne la gestion de l'accueil périscolaire par l'association Les FRANCAS.

Une réunion avec les membres de la commission scolaire s'est tenue le 04/05/2023.

En 2022, augmentation des effectifs sur le temps de midi ⇒ Au total ce sont 9 676 heures d'animation.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le compte d'exploitation de 67 622,20 € (dont 19 564,14€ de participation communale et 7 985€ de financement CAF) et se prononce pour la restitution de l'excédent de 5 247,07€ qui en découle.

Subvention aux associations 2023

Le Maire présente aux conseillers une synthèse des documents fournis par les Présidents d'association et propose de reconduire les montants de subvention pour l'année 2023 à l'identique de 2022 ⇒ 2 520€ en faveur de sept associations votés à l'unanimité.

L'APEEH et le CFAH bénéficient d'un local.



Le club du 3^{ème} âge et la Retraite Sportive ont un accès gratuit hebdomadaire à la salle des fêtes selon un planning défini.

En plus de ces mises à dispositions (considérées comme des subventions), toutes les associations du village désignées par le Conseil bénéficient d'une gratuité par an pour la location de la salle des fêtes dès lors où elles ont justifié des obligations annuelles en répondant au courrier de la Mairie.

Compte de gestion 2022

Le Conseil Municipal constate la stricte concordance du Compte Administratif et du Compte de Gestion (rapport financier du trésorier) et à l'unanimité arrête le Compte de Gestion 2022 du trésorier.

Compte administratif 2022

Damien GUYOT présente le compte administratif 2022. L'adjoint délégué aux finances soumet aux votes le Compte Administratif :

Budget Général

Recettes de fonctionnement		935 464 €
Dépenses de fonctionnement	-	<u>754 441 €</u>
Résultat de fonctionnement 2022		181 023 €

Recettes d'investissement		194 201 €
Dépenses d'investissement	-	<u>180 288 €</u>
Résultat d'investissement 2022		13 913 €

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le compte administratif 2022

Affectation des résultats

Le Conseil Municipal, après présentation du Compte Administratif de l'exercice 2022, statue sur l'affectation du résultat 2022 et constate que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

Résultat fonctionnement 2022		181 023€
Report de l'exercice antérieur		1 469 301€
Résultat de clôture de fonctionnement		<u>1 650 324 €</u>

Résultat investissement 2022		13 913€
Report de l'exercice antérieur	-	37 417€
Résultat de clôture d'investissement		<u>- 23 504 €</u>

↳ **Excédent global de clôture 2022** **1 626 820 €**

Budget supplémentaire 2023

L'affectation des résultats du bilan 2022 a été intégrée au budget supplémentaire.

Les futurs travaux du Pôle Enfance jeunesse et les aménagements des rues général de Gaulle, Champs Jolis et Aérodrome ont principalement fait l'objet du budget supplémentaire.

Dépense de fonctionnement BP*+BS*	2 507 391€
Recette de fonctionnement BP+BS	2 507 391€
Dépense d'investissement BP+BS	4 359 212€
Recettes d'investissement BP+BS	4 359 212€

* BP = Budget primitif

* BS = Budget supplémentaire

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le budget supplémentaire 2023.

Taxe locale sur la publicité extérieure - année 2024

La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) a été institué par l'article 171 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, avec une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009.

Le Conseil Municipal fixe par délibération annuelle les tarifs applicables sur son territoire avant le 1^{er} juillet 2023 pour une application au 1^{er} janvier 2024.

Dans un souci d'harmonisation progressive sur les différentes zones commerciales du territoire de la CCGP, le Maire entendu, le Conseil après en avoir délibéré à la majorité (13 voix pour et 2 voix contre) détermine de nouveaux tarifs pour les dispositifs publicitaires et les enseignes.

Boulangerie « Les co'pains » occupation du domaine public – convention et tarifs

Le Maire expose la demande formulée par la boulangerie pour occuper le domaine public devant le commerce aux fins d'y installer une terrasse (3 tables en petite restauration) du 01/06 au 30/09.

Le Maire sollicite l'avis des conseillers quant à ce permis d'occupation sur le domaine public communal et demande à l'assemblée de déterminer le tarif applicable.

Une largeur d'1m30 sur le trottoir devra être libérée de tout obstacle et toute gêne pour le passage des piétons et poussette.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (14 voix pour et 1 voix contre) :

- émet un avis favorable à la délivrance d'un permis d'occupation du domaine public précaire et révocable,
- fixe les droits qui se rattachent à cette occupation à 48€ représentant 3 tables x 4 €/mois x 4 mois = 48 €.

Pont des Artilleurs - ABF et Mission Patrimoine

Un compte rendu est fait suite à la rencontre du 18/04/2023 avec Mme JACQUIN (Architecte des Bâtiments de France) et M. BALLARD représentant de la Fondation du Patrimoine.

Mme JACQUIN a été mandatée par l'Etat pour émettre un avis sur la demande d'aide DETR qui serait octroyée sur la restauration du Pont des artilleurs.

M. BALLARD a présenté les possibilités pour lancer une collecte de dons qui serait centralisée par la Fondation du Patrimoine et soutenue par la Région.

Enquête publique PLUiH

14 permanences pour l'enquête publique concernant le PLUiH sont programmées entre le 22 mai et le 30 juin dans chaque commune de la CCG selon un planning consultable sur le site internet, PanneauPocket et affiché au tableau d'affichage.

Artificiers – convention et tarif prestations

Le Maire expose aux conseillers que dans le cadre de l'organisation du feu d'artifice du 15 juillet, la Commune envisage de recourir aux services de deux artificiers agréés.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver une convention portant sur les modalités de la collaboration entre la Commune et ces deux artificiers.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés (12 voix pour et 3 abstentions) approuve la convention et acte qu'en contrepartie de cette mission, la commune versera à chacun des deux artificiers 250 € soit 500.00€.

Comptes rendus des commissions communales et intercommunales

Commission Scolaire 04.05.2023

- **FRANCAS - Point Bilan activités FRANCAS 2022**

Problème du taux d'encadrement a été abordé surtout sur le temps de midi ; pas de candidats, difficulté de recrutement.

Les repas fournis par Château d'Uzel ont augmenté de 3.52€ à 3.96€ : révision du tarif aux familles à prévoir pour le mois de septembre.

Problème de délai d'inscription sur le portail informatique signalé par plusieurs familles : ce délai est nécessaire pour calibrer le taux d'encadrement et limiter le gaspillage alimentaire.

- Réponse aux délégués de classe sur leurs souhaits pour leur école : un courrier a été rédigé par la commission scolaire concernant (gymnase, nom de l'école, urinoirs à l'étage, entretien matériel informatique).

- Point d'informations sur le PEJ

- Point de situation sur les inscriptions scolaires :

24 enfants inscrits à l'école pour la rentrée 2023 (20PS, 1MS, 1GS, 1CP, 1CE1) dont 16 inscrits au périscolaire représentant 14 nouvelles familles.

22 élèves actuellement en CM2 vont quitter l'école pour entrer au collège.

↳ Les effectifs sont stables pour l'année 2023-2024

Assemblée générale Syndicat des Eaux : 974 653 m³ vendus aux 16 communes adhérentes dont 69 445 m³ pour Houtaud.

Les tarifs de pompage et prestations des fontainiers ont été actualisés.

CPIE : Damien GUYOT a assisté à l'assemblée générale et le compte rendu a été diffusé à l'ensemble des conseillers.

Fédération Commerçants Grand Pontarlier :

Damien GUYOT a assisté à l'assemblée générale et le compte rendu a été diffusé à l'ensemble des conseillers.

461 adhérents au total pour 485 points de vente Houtaud représente 8%

Les chèques cadeau dépensés sur la zone commerciale de Houtaud représentent 116 000€ ou 3,5% des chèques vendus sur l'année 2022.



La Nuit des églises : Depuis sa création il y a 13 ans, ce sont plus de 7 000 chapelles, églises et cathédrales qui ont participé au moins une fois à La Nuit des églises.

Cette manifestation culturelle est inscrite dans le paysage estival des diocèses depuis 2011, et bénéficie d'une reconnaissance à l'échelle nationale.

Pendant les soirées qui auront lieu du 23 juin au 3 juillet, chacun est invité à franchir le seuil d'une église afin de découvrir les richesses de son patrimoine de proximité.

La Chapelle de la Côte sera concernée cette année par cette animation ; elle sera ouverte une soirée entre le 23/06 et 03/07 (date à confirmer).

TEOMI : Une réunion s'est tenue entre les membres du bureau de la CCGP et les membres de la commission "Ordures Ménagères".

La Taxe OM ne peut pas monter de plus 10% d'une année sur l'autre.

Le taux de 7.55% appliqué sur la valeur locative devrait baisser pour laisser la place à la part incitative.

Paiement incitatif dès la 1^{ère} levée.

Pas de date de réunion publique fixée pour le moment.

Courrier d'information adressé par la CCGP dans toutes les boîtes aux lettres annoncé le 22/05/2023.



Décisions du Maire

- Dans le cadre de l'assistance technique pour l'exploitation de gros bois résineux au cours de l'année 2023, un marché a été passé avec l'OFFICE NATIONAL DES FORETS selon les modalités suivantes :

ASSISTANCE TECHNIQUE (prestations encadrées)
Abattage, façonnage et débardage de gros bois résineux - quantité estimative 750 m³ – prix m³ HT 2.50 € HT ⇒ montant prévisionnel du marché 1 875,00 € HT soit 2 250,00 € TTC.

La prestation sera facturée par l'ONF après exploitation effective des bois sur la base du volume réellement façonné.

- Dans le cadre du sinistre concernant la « Détérioration de panneaux J5 » – Grande Rue, le 20 décembre 2022, l'indemnisation proposée par l'assurance GAN d'un montant de 1 190.49 € est acceptée.

- Dans le cadre de la reconnaissance, recherches de bornes et levé topographique parcelle cadastrée AD n°77 lieu-dit « Champ de la Grange », un marché de 1 000€ TTC est passé avec la société EURL Alain PREVALET.

Questions diverses

- ✓ FOOT : une nouvelle équipe Senior rencontrée en Mairie le 13/05 souhaite se créer : avis plutôt favorable du Conseil considérant que l'avis du Comité de l'ARCHE devra être concordant.

- ✓ TERRAIN DE FOOT : entretien ponctuel par la Commune car l'ARCHE est en panne de tracteur tondeuse.

- ✓ BUS SCOLAIRE : Suite à des difficultés de recrutement et à une absence maladie qui perturbe l'organisation des ramassages scolaires, il est signalé une problématique de places pour l'arrêt de l'école (dernier arrêt avant les collèges).

Un contact a été pris auprès de la Région pour remonter ce problème qui devrait être ponctuel mais qui est impactant.

- ✓ DEFAULT D'ECLAIRAGE PUBLIQUE rue de la Tourbière

- ✓ FETE DES PERES : La commission "Vivre Ensemble" se réunit mardi 16.05.2023 pour l'organisation de cette soirée.

- ✓ JALONS : demande qu'ils soient retirés plus tôt pas suivie d'effet.



INFO COMMUNALE

Fêtes des Mères Samedi 03 Juin 2023

Fête des Pères Vendredi 16 Juin 2023

Egalement disponible sur PanneauPocket, un coupon d'information et d'inscription est annexé au Flash avec une adresse mail dédiée pour chaque évènement.

Pour des raisons d'organisation merci de respecter les délais de retour.



URBANISME – Avis de passage du Géomètre du cadastre entre le 15/05 et le 15/09 :

A l'appui d'un arrêté préfectoral, le géomètre peut être amené dans l'exercice de ses fonctions à pénétrer dans les propriétés particulières, closes ou non, à l'exclusion de l'intérieur des habitations (Loi n° 374 du 6 juillet 1943 validée par la loi du 28 mars 1957).

Ces opérations consistent à situer sur le terrain les bâtiments nouveaux et les modifications extérieures des constructions existantes.

Les FRANCAS du Doubs

Le périscolaire propose un **Rallye Photo** "Au pays des bandes dessinées" le :

Samedi 24 Juin de 10h00 à 15h00

Départ depuis l'école avec la présence d'un adulte obligatoire, vous aurez besoin d'un appareil photo ou d'un smartphone.



Maintenu en cas de pluie

Travaux de bricolage, de jardinage et autres, il est demandé de respecter votre voisinage, en organisant vos travaux durant les **horaires fixés par arrêté préfectoral** :

Du lundi au vendredi :

8h30 à 12h00 et 14h00 à 19h30

Samedi : 9h00 à 12h00 et 15h00 à 19h30

Dimanche **et** jours fériés : 10h00 à 12h00

Cette limitation de bruit ne se limite pas aux seuls moteurs thermiques des tondeuses, mais **sont concernées toutes les émissions de bruit** intense et/ou **gênantes** (moteurs électriques, travaux de bricolage bruyants).



Taille Haies : Il est rappelé que les haies en limite du domaine public ne doivent pas déborder des limites de propriété et ne pas excéder 2 m de hauteur.

Cette règle de limite de hauteur de 2 mètres s'applique également entre propriétés privées.

BIBLIOTHEQUE

L'équipe bibliothèque remercie chaleureusement Emilie pour sa participation bénévole lors de la tenue des permanences le **Samedi de 13h30 à 14h30**.

Son prochain départ nécessite de trouver un nouveau volontaire.

Vous êtes disponible 1 heure/mois le samedi, Faites-vous connaître auprès du secrétariat de Mairie ou Christelle GIRARDOT pour rejoindre l'équipe de bénévoles.



INFO INTERCOMMUNALE

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

La Communauté de Communes du Grand Pontarlier lance une **enquête publique** unique sur l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat (PLUiH) du Grand Pontarlier et sur l'abrogation de la carte communale de Sainte-Colombe du **lundi 22 mai 9h00 au vendredi 30 juin 18h00**.

Sans rendez-vous, vous pouvez vous rendre auprès du commissaire enquêteur pour émettre vos observations lors de l'une des **14 permanences** tenues au sein des 10 communes de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier.

Dates et lieux consultables sur PanneauPocket, sur le site internet www.houtaud.fr, sur la porte de la Mairie et au panneau d'affichage.

Pas de lingettes dans les toilettes

La Communauté de Communes du Grand Pontarlier constate une augmentation significative de la présence de lingettes, **véritable fléau dans le réseau d'assainissement**.



Pourquoi il ne faut pas jeter les lingettes dans les toilettes ?

Même si ces lingettes sont indiquées comme étant biodégradables, elles n'ont cependant pas le temps de se désagréger durant le temps de trajet dans le réseau. La présence de ces lingettes, jetées par erreur dans les toilettes, peut donc occasionner :



- une obstruction du réseau et des canalisations bouchées.
- la retenue en masse de macro-déchets à la station d'épuration impactant son bon fonctionnement.
- le déversement potentiel de ces déchets dans l'environnement et la pollution du milieu naturel.

Quels sont les risques encourus ? Si la présence de lingettes est constatée sur un branchement de particulier ou de collectif ⇒ Les frais engendrés leur seront facturés.

Où les jeter ? Ces lingettes doivent impérativement être jetées dans le bac dédié aux ordures ménagères uniquement.



PAROLES AUX ASSOCIATIONS

LES VOLANTS COMTOIS

L'association "Les Volants Comtois" organise son 6^{ième} rassemblement de voitures anciennes le :

Dimanche 11 juin 2023

sur le parking de la salle des fêtes de Houtaud

de 09h00 à 18h00

Entrée gratuite
Buvette, Restauration
Tombola et Balade à 9h30




ARCHE FC

Le club de football ARCHE FC organise le traditionnel **tournoi de PETANQUE** du " 14 juillet " se déroulera cette année le :

Samedi 15 Juillet à 14 heures

La soirée se prolongera à la salle des fêtes par un repas animé par STEPHANO et SANDRO.

Nouveauté  L'accès au **REPAS** se fera UNIQUEMENT sur inscription au 06 85 17 02 18 ou par mail arlier.foot@orange.fr



Des précisions complémentaires seront disponibles prochainement sur PanneauPocket et sur le site internet de la Commune.



GESTE DU MOIS

« Parlons de nos poubelles...

La taxe incitative sur les ordures ménagères est enfin arrivée... Alors c'est l'occasion de faire des économies, pour vous et la planète.

Les déchets à bannir en priorité de vos poubelles, ce sont tous les **déchets compostables** (épluchures, restes de repas, fruits abimés, ...).

Ces déchets humides, lorsqu'ils sont incinérés, nécessitent d'injecter du gaz comme apport de chaleur pour les sécher puis les incinérer ! - *avez-vous déjà brûlé une peau de banane ou des épluchures, ce n'est pas le top !* -

Quelle aberration, cette opération est impactante, rejette du CO2, consomme du gaz ! Alors que ces déchets, compostés, ne rejettent pas de gaz à effet de serre, et au contraire, **ils rentrent à nouveau dans le cycle de vie**, en produisant du compost qu'on peut utiliser pour nos fleurs ou légumes !

Alors à vos seaux à compost, et si vous n'avez pas de compost, groupez-vous, mettez en place des composts collectifs. Dans tous les cas vous serez gagnant, moins de levées de poubelle moins de contribution, et surtout la conscience de faire un vrai geste pour la planète !

Pour aller plus loin sur les déchets, je vous conseille vivement le livre « déchets land » de A. Belot.

Bonne lecture et bienvenue dans un monde plus propre !» - *Laurent NOURDIN* -

Je composte avec **PREVAL**

Mercredi 07 Juin et Mercredi 05 Juillet

VENTE DE COMPOSTEURS

Préval propose, pour les habitants de son territoire, des composteurs à la vente.



Tarif préférentiel de **40 €**

Composteur en bois
85 cm x 97 cm x 84 cm

Conseil d'utilisation :
pieds à poser sur 4 dalles

Livré **en kit** avec
notice de montage

+
Bioseau à
couvercle

+
Guide sur
le compostage

Comment commander ?

Il est indispensable de pré-commander le(s) composteur(s) en ligne : www.preval.fr
ou par courrier : bon de commande au verso.



03.81.46.48.54



www.houtaud.fr



mairie.houtaud@wanadoo.fr